

La Croix-Rouge

Rêve d'un humaniste obstiné

Statue de Dunant Emballée par l'HEAD
Pour la 1^{ère} journée mondiale de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Organisée par la Croix-Rouge Genevoise



(Jean-Henri) Henry Dunant

Le 24 juin 1859, lors d'un voyage d'affaires, à Solferino, en Italie du Nord, DUNANT cherche à rencontrer Napoléon III.



08.05.1828, à Genève
30.10.1910, à Heiden

Homme d'affaires
Et humaniste suisse
Prix Nobel de la paix en 1901

Patrimoénia



[Roger Durand, biographe de Henry Dunant, nous en parle](#)

[Association Dunant-Moynier : page Dunant](#)



La bataille de Solferino (24 juin 1859)

A Solferino, les quelques 300'000 hommes des armées franco-sardes et autrichiennes s'affrontent pour l'unité italienne. Le soir de la bataille, Dunant arrive dans le village voisin de Castiglione où sont rassemblés 9000 blessés. Jusqu'au 27 juin, date de son départ pour Genève, jour et nuit, à la Chiesa Maggiore où s'entassent 500 blessés, Dunant leur donne à boire, les lave, panses leurs blessures et leur distribue tabac, tisanes et fruits.



Ce qui lui importe désormais, c'est de porter secours aux soldats blessés, sans distinction de nationalités, «**tutti fratelli** », comme disaient les femmes de Castiglione venues à la rescousse en suivant son exemple. Il va intervenir auprès de l'Etat-major français afin qu'on libère les médecins et chirurgiens autrichiens prisonniers pour leur permettre de soigner les soldats des deux camps.

Patrimoine



[L'historien Jean-Jacques Langendorf nous raconte la bataille de Solferino](#)



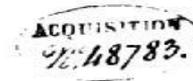
UN SOUVENIR

DE

SOLFERINO



PAR



J. HENRY DUNANT

Ne se vend pas

GENÈVE

IMPRIMERIE JULES-GUILLAUME FICK

1862

Tous droits de reproduction et de traduction réservés



Patrimoens



[L'historien Jean-Jacques Langendorf nous raconte la bataille de Solferino](#)

Les propositions de Dunant

« N’y aurait-il pas moyen, pendant une période de paix et de tranquillité, de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés par une pareille œuvre ? »

De cette question est née l’institution de la Croix-Rouge

* * * * *

Dans la 2ème question, il demande aux autorités militaires de différentes nationalités si elles pourraient ... « formuler quelque principe international, conventionnel et sacré, lequel une fois agréé et ratifié, servirait de base à des sociétés de secours pour les blessés dans les divers pays de l’Europe ? »

Cette 2ème question est à l’origine des Conventions de Genève

Patrimoénia



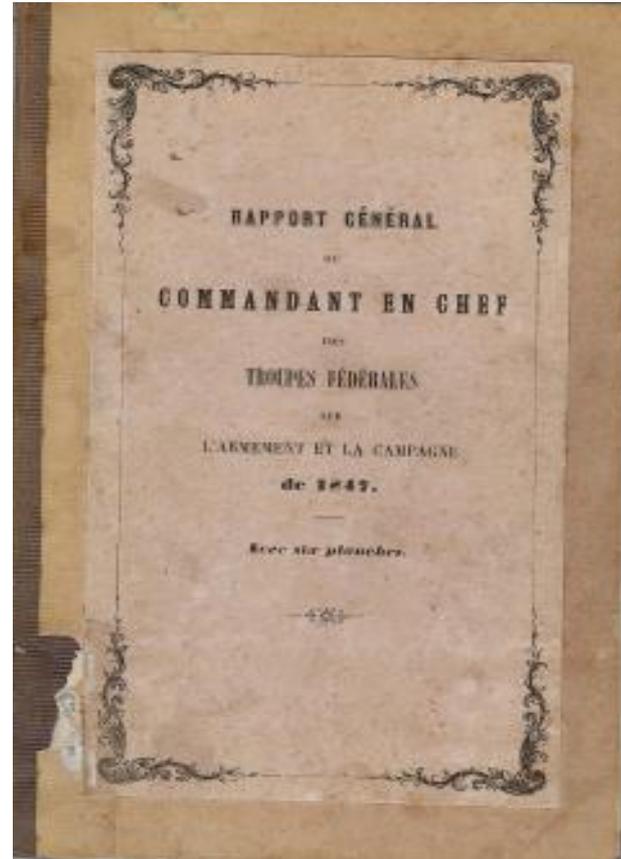
[Dunant est déterminé, un exemple de lettre du 7 mai 1864](#) (4^{ème} document en bas de page)



Dufour et le secours aux blessés

« ... C'est ici le lieu de reconnaître les grands services qu'une société zurichoise a rendus, en venant chercher avec des voitures très-bien construites et accompagnées de personnes dévouées, une grande quantité de blessés pour les transporter dans l'hôpital militaire de Zurich ; ces dignes personnes étaient infatigables et prodiguaient leurs soins aux malheureux blessés. (pages 41-42)

... Quant au transport des blessés du champ de bataille dans les ambulances et de là dans les hôpitaux, toutes les prescriptions réglementaires manquent encore, et il semble pourtant convenable de bien organiser ce service. Il faudrait des hommes spécialement destinés à cela, les fraters ne pouvant suffire ; il faudrait de plus un train de voitures, convenablement construites et placé sous une bonne direction, pour le transport des blessés... (pages 76-78)



Patrimoine



Rapport général du Commandant en chef des Troupes fédérales sur l'armement de la campagne de 1847

Général G.H. Dufour - 1848



L'idée enthousiasme Dufour...

Lettre de Dufour à Dunant – 19 octobre 1862

« Il faut que l'on voie par des exemples aussi palpitants que ceux que vous rapportez ce que la gloire des champs de bataille coûte de tortures et de larmes.

On n'est que trop porté à ne voir que le côté brillant d'une guerre, et à fermer les yeux sur ses tristes conséquences...

Il est bon d'attirer l'attention sur cette question humanitaire, et c'est à quoi vos feuilles me semblent éminemment propres. Un examen attentif et profond peut en amener la solution par le concours des philanthropes de tous les pays... »

Patrimoénia



Source : Guillaume Henri Dufour dans son temps, Roger Durand, Actes du colloque, SHAG, p 392



Toutefois sceptique sur sa réalisation

**« Sans doute qu'une association du genre de celle dont vous avez conçu l'idée serait bien désirable, mais sa réalisation rencontre de grandes difficultés. Elle ne peut guère être que temporaire et locale. Il faut un moment de crise pour donner naissance aux dévoûments; c'est ainsi, qu'en 1847, il s'était formé à Zurich une association de secours qui nous a été bien utile au combat de Gislikon, et dont j'ai accepté avec reconnaissance la coopération pour le transport des blessés. Mais cette association était, pour ainsi dire, sur les lieux, et elle s'est dissoute au retour de la paix. Il est difficile d'imaginer comment de semblables corporations pourraient être permanentes et suivre les armées dans des guerres lointaines.
... Il ne faut pas désespérer du succès. »**



La **S**ociété **G**enevoise d'**U**tilité **P**ublique

Un **souvenir de Solferino** est traduit dans pratiquement toutes les langues d'Europe. Il est lu par les personnalités les plus influentes de l'époque.

Parmi elles, un jeune juriste genevois de 38 ans, président d'une société de bienfaisance : la **SGUP**

(Louis Gabriel) **Gustave MOYNIER**

21 septembre 1826, à Genève

21 août 1910, à Genève



Il présente le 9 février 1863 les conclusions de Dunant à la **SGUP**

Patrimoénia



[François Bugnion, biographe de Gustave Moynier, nous en parle](#)

[Association Dunant-Moynier : page Moynier](#)



Les Réticences de Dunant...

puis de la SGUP

- 1° **Henry Dunant se méfie de Gustave Moynier, qu'il sent susceptible de récupérer son projet. Il fonde ses espoirs principaux sur d'autres leviers, d'autres centres d'action et de décision**
- 2° **Le premier vote de la SGUP est négatif en raison de l'ampleur du projet et du peu de moyens financiers à disposition**
- 3° **Ce sont les Dr Louis Appia et Théodore Maunoir qui vont faire finalement pencher le vote pour la création d'une commission**
- 4° **« Mr le Général Dufour trouve l'exécution difficile. Il faut quelque chose de très en grand et pour cela le Congrès est nécessaire »**



Les buts de la Commission

séance du 9 février 1863*

Rédiger un mémoire sur les propositions de Dunant, à soumettre au Congrès International de Bienfaisance à Berlin, en été 1863.

Monsieur Moynier propose, en outre, appuyé par M. Dunant, que la Commission se déclare elle-même constituée en Comité international permanent.

*Cette motion est adoptée à l'unanimité, et M. le Général Dufour est nommé par acclamations Président de ce Comité, qui continuera donc à exister comme **Comité international de secours aux blessés en cas de guerre**, après que le mandat qui lui a été donné par la Société Genevoise d'Utilité Publique aura pris fin.*

*Archives de la Société genevoise d'Utilité publique (Genève, Palais de l'Athénée), compte rendu de la séance du 9 février 1863 reproduit, moyennant plusieurs corrections de style, dans le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, No 126, avril 1901, pp. 79-80, et dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, No 531, mars 1963, pp. 107-108. Roger DURAND, « Le "non-événement" du 9 février 1863 », *Bulletin de la Société Henry Dunant*, No 10, 1985-1988, pp. 33-47.

Patrimoine



Dufour confirme son ralliement

Mon cher Monsieur

Je ferois très volontiers partie de
votre Commission, et vous pourriez la
convocquer plus tard à une heure
sériez, de
G. H. Dufour

M. H. Dunant

Samedi 14.

Message de Dufour à Dunant 14 février 1863

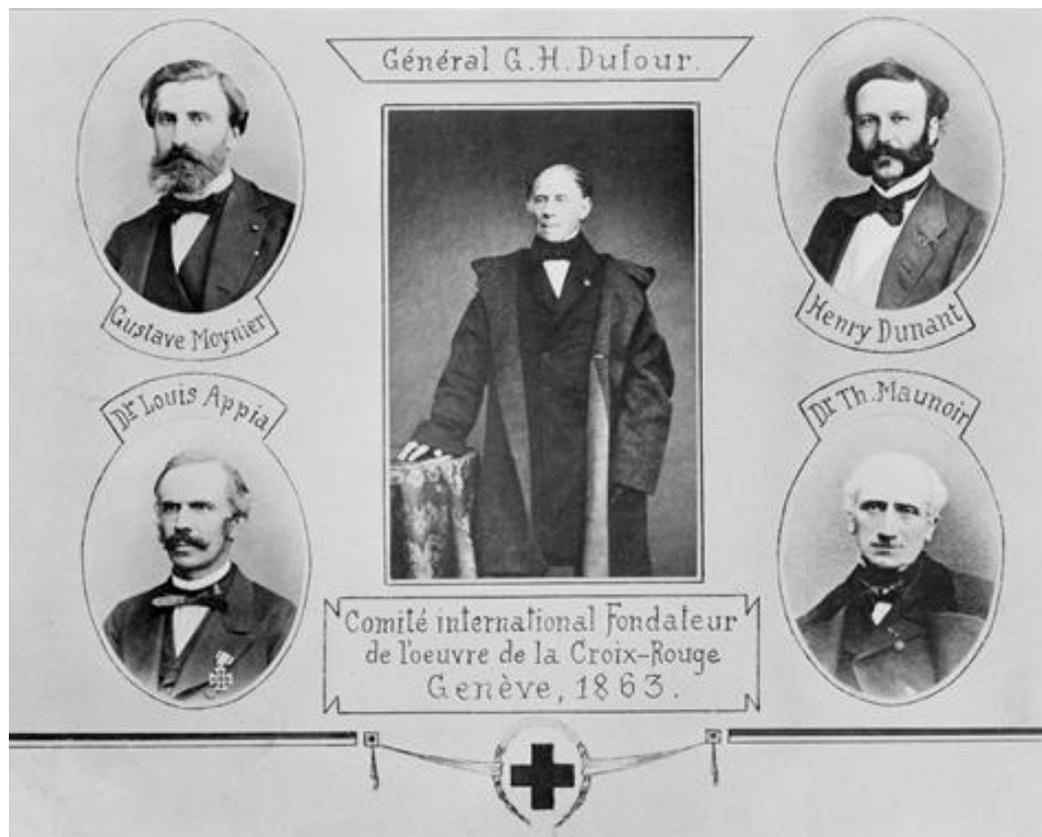
Patrimoine



Source : <http://www.flickr.com/photos/18643384@N08/2105002443/>



Les 5 membres de la Commission



Le Comité est créé le 9 février 1863 lors d'une réunion à la Société Genevoise d'Utilité Publique.

Il est formé d'**Henry Dunant**, l'Idéaliste,
de **Gustave Moynier**, le Juriste

de **Louis Appia** et **Théodore Maunoir**, les Chirugiens de guerre
et du Général **Guillaume Henri Dufour**, le Diplomate, homme de prestige et de réseaux

Patrimoine



Dr Louis (Paul Amédée) APPIA

1848-1849, passe un an à soigner les blessés de la Révolution française de 1848 à Paris et ceux de la révolution allemande de mars à Francfort-sur-le-Main. Fasciné par les coutumes et les traditions militaires, il porte son intérêt sur la médecine militaire et l'amélioration de l'aide aux victimes de guerre. En 1849, il s'établit à Genève où il pratique en tant que **chirurgien**. Dans le cadre de son activité relative aux questions de médecine militaire, il développe notamment un appareil visant à l'immobilisation d'un bras ou d'une jambe cassée pendant le transport d'un blessé. En outre, il écrit un document sur les soins chirurgicaux des blessures de guerre.

Son frère George, pasteur au Piémont, attire son attention sur la situation des victimes de la campagne d'Italie, dans plusieurs lettres écrites en 1859. À partir du mois de juillet de la même année, Louis Appia travaille dans des hôpitaux de campagne à Turin, Milan, Brescia et Desenzano del Garda. Il distribue des copies de son document à des médecins italiens et français, met en place le matériel nécessaire et récolte des fonds pour aider les blessés par le biais de lettres envoyées à ses amis genevois. À l'hôpital Saint-Philippe de Milan, son invention est expérimentée pour la première fois avec succès lors du long transport d'un lieutenant blessé.



13 octobre 1818, à Hanau
1 mai 1898, à Genève

Patrimoine



Parmi ses publications : ***Le chirurgien à l'ambulance***



Dr Théodore (David Eugène) MAUNOIR

Né dans une riche famille de médecins de Genève, il étudie la médecine en Angleterre et en France et obtient son doctorat en chirurgie en 1833.

De retour à Genève, il devient un membre de la **Commission de Genève pour l'hygiène et la santé** et de la **Société de Genève pour la protection sociale**.

Repéré par Talleyrand pour son talent en diplomatie
Proche ami du Dr Louis Appia.

En préparation à la conférence d'août 1864, le Comité international publie une étude de Maunoir sur les soins médicaux aux victimes de la Guerre de Sécession : **Note sur l'œuvre des comités de secours aux États-Unis d'Amérique**. Dans cette enquête, il s'intéresse en particulier à l'activité de la United States Sanitary Commission mise en place entre 1861 et 1866 par l'administration américaine afin de coordonner les activités d'aide des volontaires lors de la guerre civile.



1 juin 1806, à Genève
26 avril 1869, à Genève

Patrimoénia



1^{ère} séance : 17 février 1863

« Le Général Dufour n'eut cependant pas d'emblée une foi bien vive dans la possibilité d'organiser la charité privée pour venir au secours des blessés. [...]

Comme il n'apporta point dans la commission un esprit d'opposition systématique, mais qu'il y vint au contraire avec un sincère désir de trouver au problème une solution qui satisfît tout le monde, il ne tarda pas à se laisser convaincre. »



L'Apport décisif du Comité

1° Le Comité a réuni en un **projet cohérent** différentes suggestions qui sont interdépendantes et qui, séparées, n'auraient eu qu'un médiocre impact sur la situation des blessés : infirmiers volontaires, signe distinctif, neutralisation des ambulances, etc.

2° Le Comité a d'emblée inscrit son **action dans la durée** : il n'est plus question de ces associations charitables qui se forment spontanément au lendemain des grandes batailles, et dont les secours, faute de préparation, arrivent le plus souvent trop tard. Les nouveaux comités seront permanents et devront se préparer dès le temps de paix à s'acquitter de leur mission. De même, il n'est plus question de ces cartels éphémères que les circonstances permettent trop rarement de conclure à la veille d'une bataille en vue de la neutralisation des ambulances et qui deviennent caducs dès la fin des combats. Il faut un traité indissoluble, conclu dès le temps de paix et valable pour tous les conflits. Ainsi seulement, la sauvegarde des ambulances sera garantie dès l'ouverture des hostilités et pour toute la durée de la guerre.

3° Enfin, le Comité a résolument installé son œuvre sur une **base internationale** : par-dessus les frontières, les comités nationaux seront unis par un véritable lien de solidarité internationale. De même, le « *principe international, conventionnel et sacré* » devra unir le plus grand nombre de Puissances. A cette condition seulement, les blessés seront effectivement recueillis et soignés, à quelque nation qu'ils appartiennent.

Patrimoénia



Source : François Bugnion – De Solférino à la première Convention de Genève



L'apport décisif de Dufour

Statue de Dufour Emballée par l'HEAD
pour la 1^{ère} journée mondiale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
le 8 mai 2019, organisée
par la Croix-Rouge Genevoise

Patrimoénia



L'apport de Dufour

« ce sincère désir de trouver une solution se manifeste dès la première séance. Dufour y formula les conditions qui, selon lui, pourraient permettre de former des sociétés de secours.

1° Tout d'abord obtenir le consentement unanime des souverains. Inutile de créer des corps de volontaires si les gouvernements n'en voulaient pas.

2° Fonder des comités et non des sociétés, mais partout en Europe, afin de pouvoir intervenir simultanément en cas de nécessité, et en définir clairement les statuts.

3° Placer les gens de bonne volonté, qui apporteraient leur aide, à la disposition des états-majors ; les autorités militaires n'accepteraient jamais le concours de volontaires dont le contrôle leur échapperait

4° Munir ces auxiliaires d'un uniforme et d'un brassard adopté universellement pour qu'ils ne soient pas repoussés quand ils se présenteraient. »

Patrimoénia



Source : Guillaume Henri Dufour dans son temps, Micheline Tripet, Actes du colloque, SHAG, p 399



La Séance du 25 août 1863

Lors de l'été 1863, le Comité international apprend que le congrès de bienfaisance de Berlin n'aura pas lieu. Il entendait y faire saisir la question des infirmiers volontaires.

Sans hésiter, le Comité international décide de réunir à Genève, sous sa propre responsabilité, une Conférence internationale dont l'objet sera d'étudier les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les armées en campagne. Il prépare une invitation à tous les gouvernements de l'Europe, ainsi qu'à beaucoup de notabilités militaires, médicales et philanthropiques. Il y joint un *Projet de Concordat* dont les dix articles posent les principes généraux de l'œuvre. Compromis : la question de la neutralisation des blessés et du personnel soignant, chère à Dunant, trop ambitieuse, ne sera pas abordée.

La Conférence se tiendra
au Palais de l'Athénée



Patrimoénia

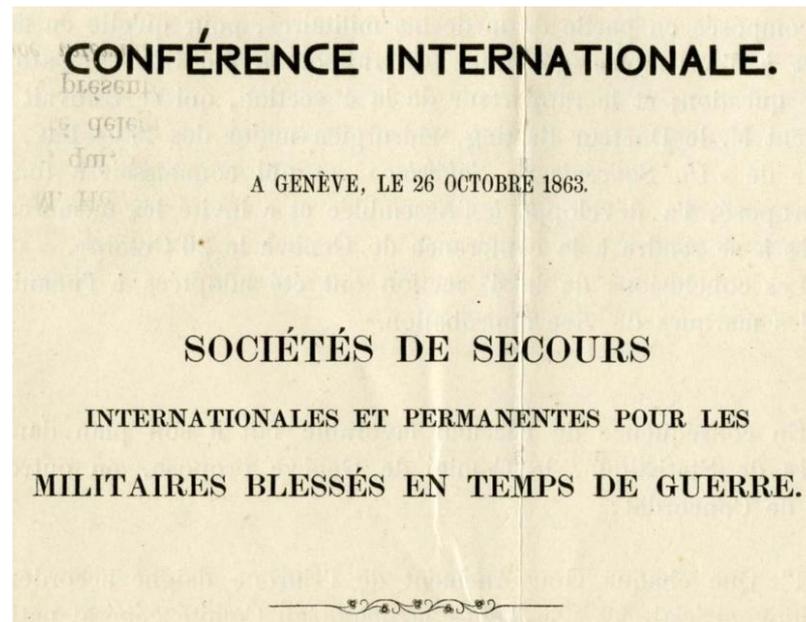


[François Bugnion, Membre du Comité du CICR, nous parle de cette séance du 25. 08.1863](#)

15 sept.1863 – Dunant se la joue « perso »

Le Comité international envoie son invitation le 1er septembre 1863.

Mais Dunant décide, dans le dos de ses collègues du Comité, d'en envoyer une seconde le 15 septembre 1863, depuis le Congrès de Statistique de Berlin, où il reprend la question de la neutralisation des blessés et du personnel soignant



Patrimoénia



[La convocation « personnelle » de Dunant du 15.09.1863](#) (2^{ème} document en bas de page)



La Conférence des 26 au 29 octobre 1863

Lieu : Palais de l'Athénée, Genève

Seront présents : **36 personnes**, dont **14 délégués de gouvernements**, **6 délégués de diverses organisations** et **7 personnes venues à titre privé**.

La Conférence est présidée par Dufour, secondé par le juriste Moynier



Patrimoénia



Ce caractère hybride, à la fois public et privé, s'est perpétué dans les conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

[Roger Durand nous parle de cette conférence des 26 au 29 octobre 1863](#)



Séance du 26 octobre 1863

ORDRE DU JOUR:

Lundi 26 Octobre.

1^{re} SÉANCE, à l'Athénée, de 9 heures à midi
et de 2 heures à 5 heures.

Le soir, à 8 heures, réunion familière chez M. Gustave Moynier,
Rue du Manège, 3, au rez-de-chaussée.

Patrimoénia



Dufour ouvre prudemment le Congrès

26 octobre 1863

« Nous sommes réunis, Messieurs, pour voir s'il n'y aurait pas quelque possibilité de réaliser une idée philanthropique émise dans l'ouvrage d'Henry Dunant. Nous n'affirmons pas, à priori, que cette possibilité existe, mais nous espérons que cette assemblée d'hommes essentiellement capables de s'occuper de semblables questions, pourra arriver à la solution du difficile problème que nous nous sommes posés. Cela est désirable pour tout le monde, mais avant tout pour les malheureux soldats ; on ne se pénètre pas assez de la situation d'un homme servant comme simple soldat et qui, le plus souvent, après avoir supporté pendant longtemps des privations de tous genres, arrive sur le champ de bataille et là, après avoir combattu pour son drapeau avec courage et dévouement, se trouve, pour récompense, livré à des douleurs qui vont jusqu'à la torture, auxquelles le moindre soulagement fait défaut, et qui se doublent souvent des affreuses angoisses de l'abandon. »

Patrimoénia



Source : Guillaume Henri Dufour dans son temps, Micheline Tripet, Actes du colloque, SHAG, p 400-401



Il ne met pas de pression

26 octobre 1863

« ... Caressons-nous, Messieurs, une vaine utopie ? Le but que nous voudrions atteindre est-il tellement élevé que la réunion de tous nos efforts ne puisse y suffire ? S'il en est ainsi, il faudra bien s'incliner ; mais nous aurons toujours eu le mérite d'avoir tenté l'entreprise.

[...] Ainsi nous ne devons pas être découragés d'avance par la perspective d'un insuccès momentané. [...] »

Dufour ne met pas la pression sur le Congrès. Il cherche un 1^{er} consensus qui permettrait d'aller de l'avant. **C'est gagné !**

La Conférence de 1863 adopte pour base un **Projet de Concordat** préparé par le Comité international. Elle se termine par l'**adoption de 10 résolutions (et la soumission de 3 vœux)** qui constituent les fondements des Sociétés de secours aux militaires blessés.

Patrimoine



Source : Guillaume Henri Dufour dans son temps, Micheline Tripet, Actes du colloque, SHAG, p 401



La question de l'emblème

La question de l'emblème continue de tarauder les experts. Qui en a eu l'idée, qui peut s'en attribuer la paternité ?

Pour ses descendants, c'est clairement Louis Appia. En effet, c'est lui qui dès le début préconise le port d'un brassard blanc, déjà reconnu pour les redditions ou les parlementaires sur le champ de bataille.

Dans les documents officiels, il est tout à coup fait mention d'une croix rouge, sans préciser qui l'a proposée et surtout comment la dessiner.

Le CICR, lui, semble avoir tranché pour l'inversion du drapeau suisse.

[L'historien François Bugnion fait le point pour nous](#)

L'unicité et l'universalité de l'emblème protecteur vont de pair avec sa neutralité.

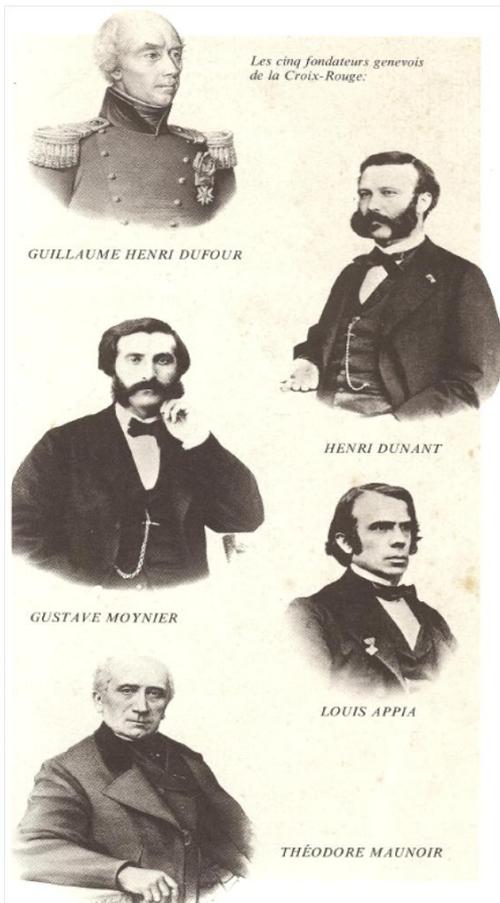


Patrimoénia



La brochure du CICR, "[Des emblèmes d'humanité](#)" a tranché pour le drapeau suisse inversé.





De la bataille de Solferino au Comité international de secours pour les militaires blessés

(24.06.1859 – 22.08.1864)

Autres noms du Comité

**Comité des 5,
Comité genevois,
Comité International genevois,
Comité genevois de secours pour les militaires blessés,
Comité international de secours aux blessés**

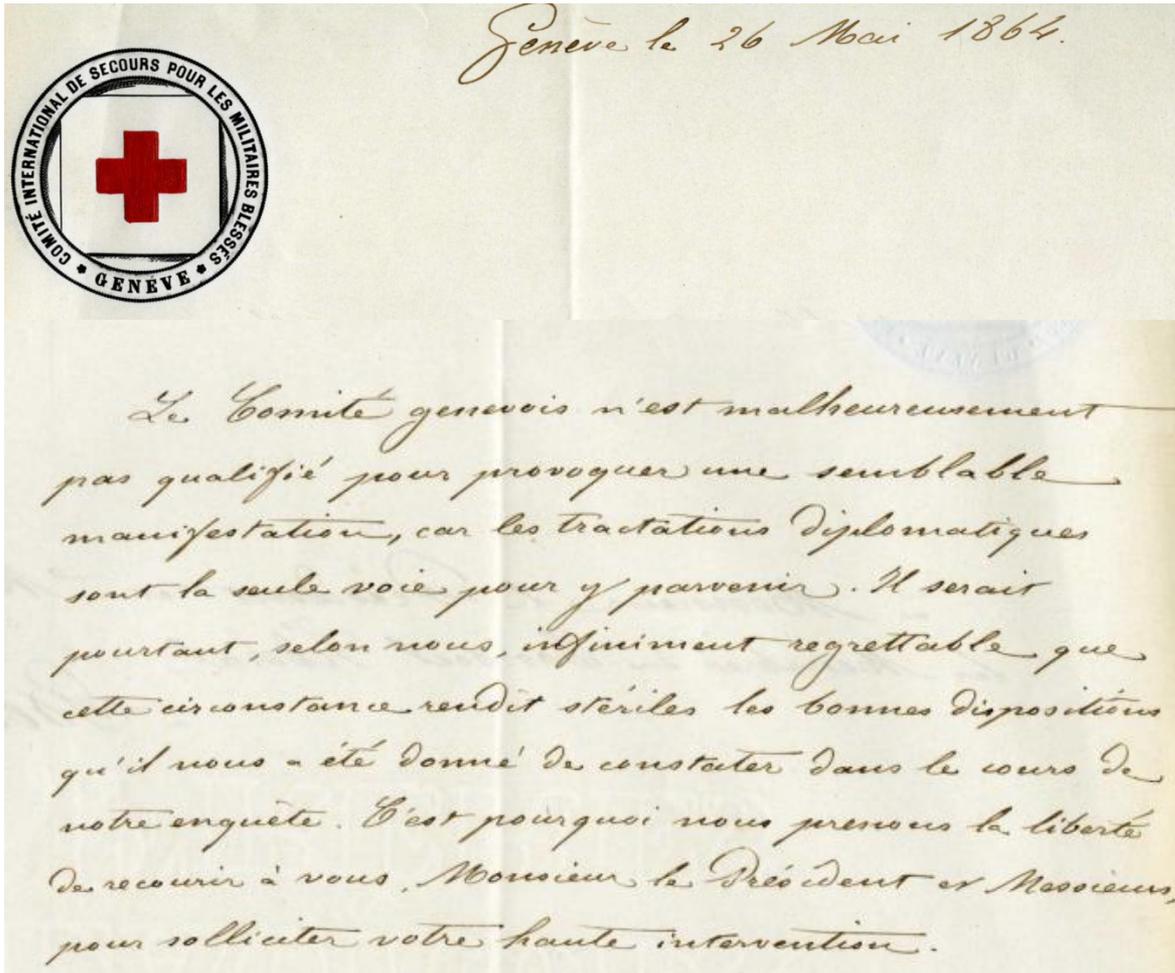
Patrimoénia



François Bugnion : « De la bataille de Solferino à la Conférence du 26 octobre 1863 »



26 mai 1864 - Dufour et Moynier demande son aide au Conseil Fédéral



Patrimoine



[Découvrez ce document dans son intégralité](#) (5^{ème} document en bas de page)



Compte-rendu de Dufour

« A la fin du mois d'octobre 1863, il a été tenu sous ma présidence, un Congrès international pour aviser aux moyens de porter secours aux blessés des champs de bataille, indépendamment des secours réguliers qu'ils peuvent trouver dans les ambulances militaires.

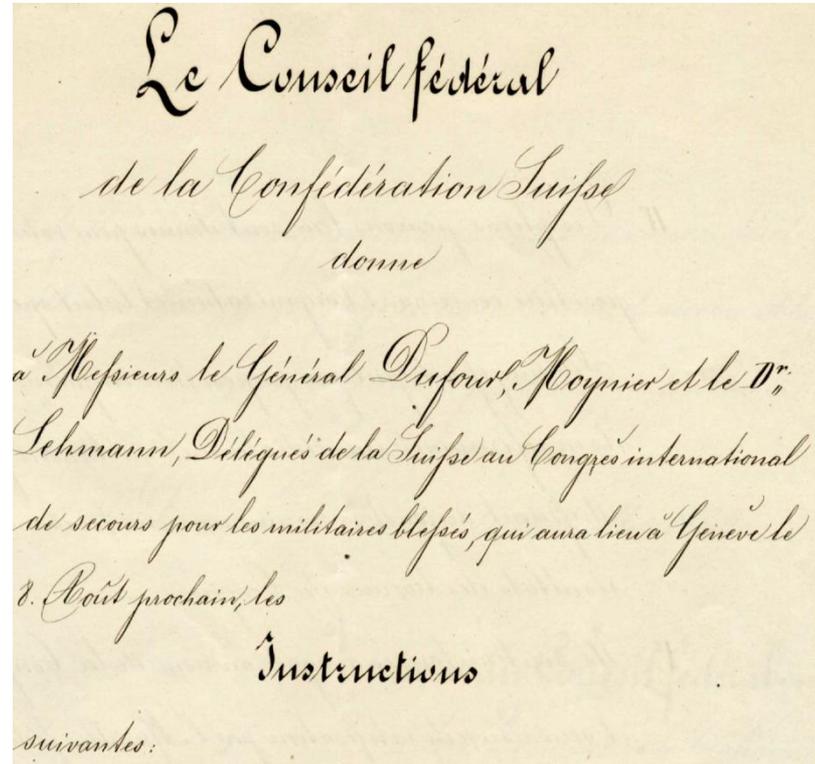
Ce congrès a excité une vive sympathie. Presque toutes les Nations de l'Europe étaient représentées par de grands personnages de l'ordre médico-militaire.

Cependant il n'y a été pris aucune résolution obligatoire parce que c'était plutôt une simple conférence qu'un Congrès proprement dit. »



19 juillet 1864 – La Confédération nomme Dufour, Moynier et Lehmann

Lettre du 19.07.1864 du Conseil fédéral chargeant Messieurs le Général Dufour, Moynier et le Dr Lehmann, Délégués de la Suisse au Congrès international de secours pour les militaires blessés, qui aura lieu à Genève le 8 août [1864]



*Le Conseil fédéral
de la Confédération Suisse
donne*

*à Messieurs le Général Dufour, Moynier et le Dr
Lehmann, Délégués de la Suisse au Congrès international
de secours pour les militaires blessés, qui aura lieu à Genève le
8. Août prochain, les*

Instructions

suivantes :

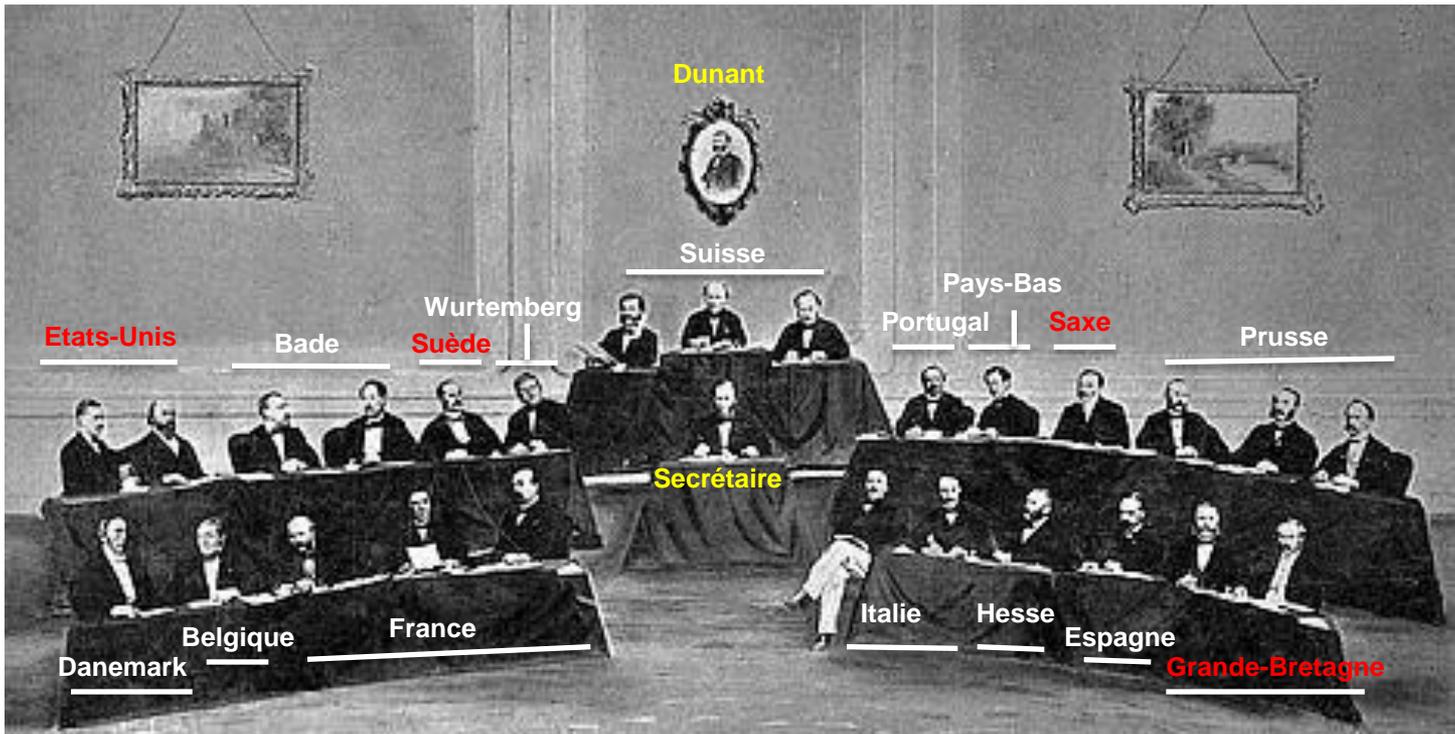
Patrimoénia



[Découvrez le document dans son intégralité](#) (6^{ème} document en bas de page)



Les participants à la Conférence du 8 août 1864



Invités : tous les pays d'Europe + Etats-Unis + Brésil + Mexique

Présents : 16 pays (Suisse, Etats-Unis, Bade, Suède, Wurtemberg, Portugal, Pays-Bas, Saxe, Prusse, Danemark, Belgique, France, Italie, Hesse, Espagne, Grande-Bretagne)

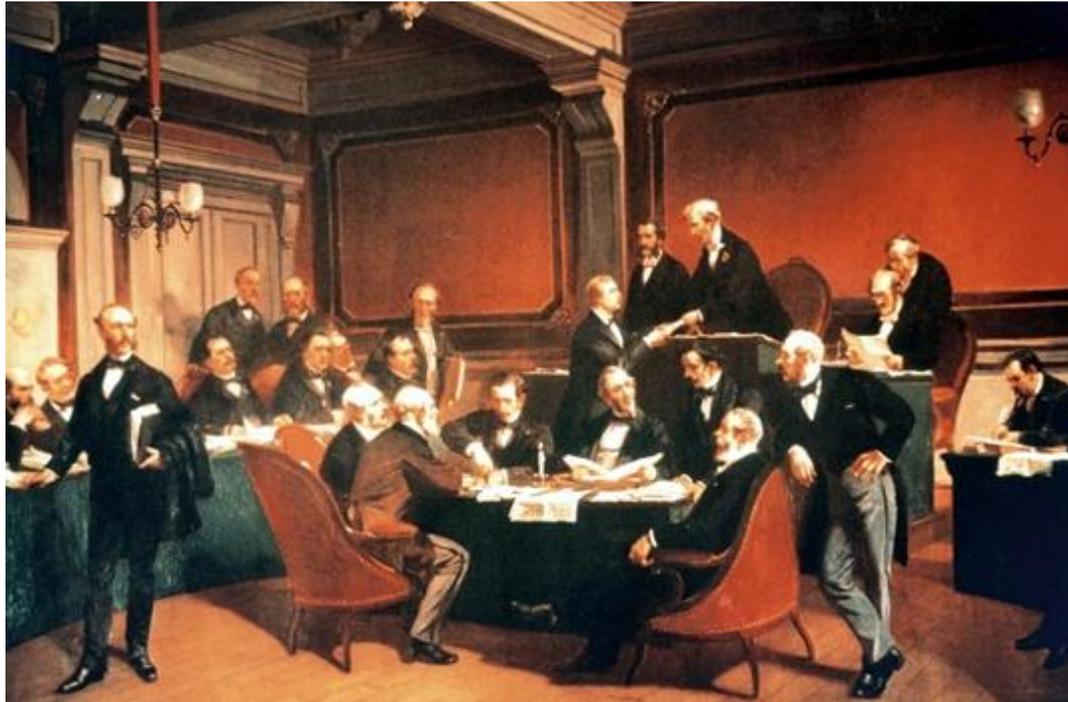
Présents : 26 délégués

Signataires : 12 pays (en rouge les pays qui n'ont pas signé)

Patrimoénia



La Conférence diplomatique du 8 au 22 août 1864



Dufour remet sa présidence du Comité international le 13 mars 1864 à Gustave Moynier qui la gardera jusqu'à sa mort, le 21 août 1910. Il fut alors nommé Président d'honneur.

Ce sera **Dufour** qui **présidera toutefois cette première conférence officielle.**

A noter qu'il assistera fidèlement à 214 des 227 séances de la Croix-Rouge

Patrimoénia

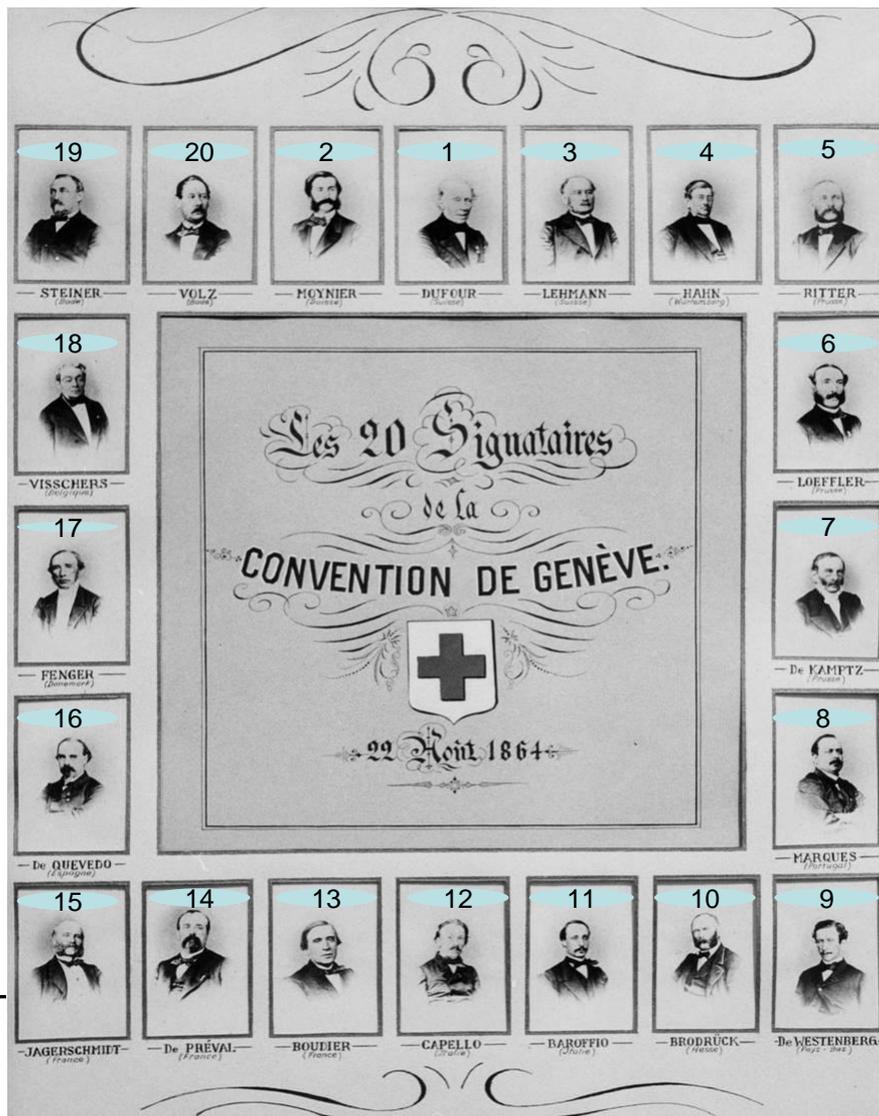


[François Bugnion, De la Conférence d'oct. 1863 à la 1ere Convention de Genève du 22.08.1864](#)

Signature de la 1^{ère} Convention de Genève, Hôtel de Ville, Salle de l'Alabama (tableau de Dumaresq)



Les Signataires de la 1^{ère} Convention de Genève du 22 août 1864



1. Dufour (Suisse)
2. Moynier (Suisse)
3. Lehmann (Suisse)
4. Hahn (Wurtemberg)
5. Ritter (Prusse)
6. Loeffler (Prusse)
7. De Kamptz (Prusse)
8. Marques (Portugal)
9. De Westenberg (Pays-Bas)
10. Brodrück (Hesse)
11. Baroffio (Italie)
12. Capello (Italie)
13. Boudier (France)
14. De Préval (France)
15. Jagerschmidt (France)
16. De Quevedo (Espagne)
17. Fenger (Danemark)
18. Visschers (Belgique)
19. Steiner (Bade)
20. Volz (Bade)

Patrimoine



L'enjeu de la Convention du 22 août 1864

Selon une lettre de Moynier au docteur Lehmann, le 30 juillet 1864, on y apprend que c'est Dufour qui rédigea le projet de convention devant servir de base aux discussions. Le projet ne subit pas de changements majeurs au cours des débats.

« Chose rare dans un congrès diplomatique, il ne s'agissait point ici de débattre des intérêts contradictoires, ni de concilier des prétentions opposées. Tout le monde était d'accord. Le seul but que l'on se proposât était de consacrer solennellement un principe humanitaire, savoir la neutralité des soldats blessés et de tout le personnel employé à les secourir. »

Grâce aux archives des ministères de la Guerre et des Affaires étrangères à Paris, nous savons que ce consensus initial ne fut pas acquis sans concertation préalable, notamment entre le Général Dufour et Jägerschmidt, délégué par le ministre des Affaires étrangères Edouard Drouyn de Lhuys, qui naviguait entre le support inconditionnel de Napoléon III et le ministre de la Guerre, Jacques Randon, premier concerné par les décisions qui seraient prises.

Patrimoine

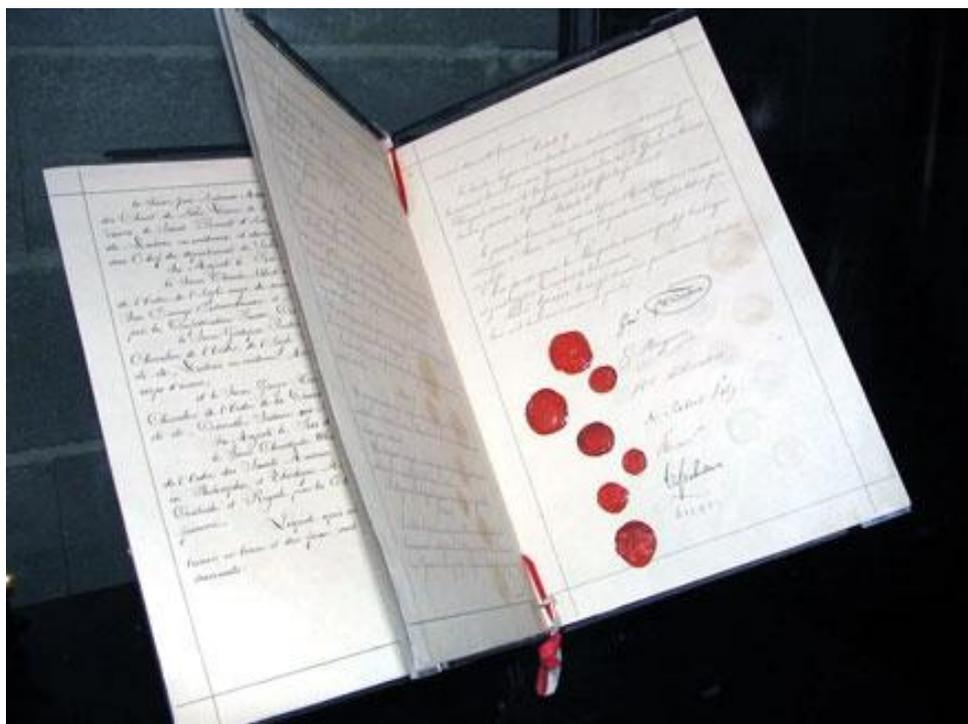


Source : Guillaume Henri Dufour dans son temps, Micheline Tripet, Actes du colloque, SHAG, p 408



La Convention de Genève du 22 août 1864

pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne



12 Etats signataires : Bade, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hesse, Italie, Pays-Bas, Portugal, Prusse, Suisse, Wurtemberg

Le droit international humanitaire moderne est né !

Patrimoénia



[Découvrez l'intégralité de la Convention du 22.08.1864](#)



1^{er} octobre 1864 – Le Conseil fédéral ratifie la convention du 22 août 1864

En foi de quoi la présente ratification a été signée par le
Président et le Chancelier de la Confédération et munie du
sceau fédéral.

Ainsi fait à Berne, le premier Octobre mil huit cent
soixante quatre.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération:

Le Chancelier de la Confédération:

Patrimoine



[Découvrez le document dans son intégralité](#) (7^{ème} document en bas de page)



L'historien Jean-Daniel Candaux nous résume *Dufour et la Croix-Rouge*



[Voir le film](#)

Patrimoénia



La pointe Dufour (4634 m)

plus haut sommet entièrement sur sol suisse (Höchste Spitze)

Décision du Conseil fédéral du 28 janvier 1863



Si Dufour a pu entrer dans l'aventure de la Croix- Rouge déjà auréolé du plus haut sommet de Suisse...

Patrimoénia



La pointe Dunant (4632 m)

2^{ème} plus haut sommet entièrement sur sol suisse (anciennement Ost Spitze)
Décision du CF Didier Burkhalter d'octobre 2014 (150 ans de la Croix-Rouge)
Modification portée à la carte nationale suisse le 26 janvier 2015



... Dunant l'a désormais rejoint dans la légende !

Patrimoénia



La descente aux enfers de Dunant

1865-1867

L'année 1865 est catastrophique pour ses affaires algériennes :

révoltes, épidémie de choléra, invasion de sauterelles, séismes divers, sécheresse et hiver inhabituellement rigoureux.

En 1867, ses affaires financières se portent mal :

en avril, le Crédit Genevois tombe en faillite. C'était la banque qui finançait ses opérations commerciales et dont il est un des administrateurs

Sa société des Moulins de Mons-Djémila fait faillite.

Totalement ruiné, il est endetté pour près d'un million de francs de l'époque.

De plus, il est condamné par la Cour de justice pour « avoir sciemment trompé ses collègues. »

Suite au scandale suscité à Genève par cette faillite,

le 25 août 1867, il démissionne de son poste de secrétaire du Comité international de la Croix-Rouge et,

le 8 septembre 1867, on le démissionne : le Comité décide que sa démission est acceptée non seulement comme secrétaire, mais aussi comme membre du Comité.

Patrimoénia

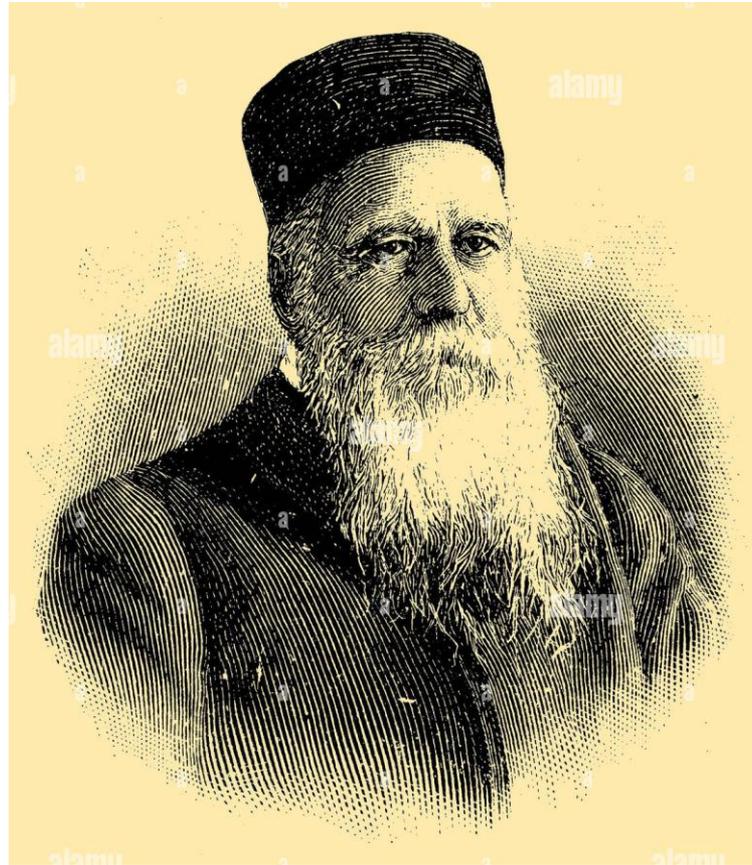


Il quitte Genève en mars 1867, il n'y reviendra plus !



Henry Dunant finira sa vie à Heiden

S'en suivent près de 50 ans de galère résumées dans le film ci-dessous



Patrimoénia



[Henry Dunant, visionnaire et philanthrope](#)

Dunant Museum, Heiden



20 décembre 1875 - Le CICR

Il faudra attendre la séance du 20 décembre 1875
pour voir apparaître le nom de
Comité international de la Croix-Rouge
qui sera officiel sur tous les documents à partir du 10 février 1876



les [sept principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) :
humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unicité et universalité

Patrimoine



Aujourd'hui le CICR est reconnu par 163 pays...



Aujourd'hui, le CICR, c'est

4 Conventions (1949), entrées en vigueur le 21.10.1950 ([résumé](#))

- [La Convention \(I\) de Genève](#) protège les soldats blessés ou malades sur terre en temps de guerre
- [La Convention \(II\) de Genève](#) protège les militaires blessés, malades ou naufragés en mer en temps de guerre
- [La Convention \(III\) de Genève](#) s'applique aux prisonniers de guerre
- [La Convention \(IV\) de Genève](#) assure la protection des civils, notamment en territoire occupé

[L'Article 3 commun](#) couvre, pour la première fois, les situations de conflits armés non internationaux (actuellement le plus gros défi)

Patrimoine



En 2010, 194 pays avaient adopté ces conventions



Les Présidents du CICR

[Guillaume Henri Dufour](#) (1863-1864)

[Gustave Moynier](#) (1864-1910)

[Gustave Ador](#) (1910-1928)

[Max Huber](#) (1928-1944)

[Carl Jacob Burckhardt](#) (1945-1948)

[Paul Ruegger](#) (1948-1955)

[Léopold Boissier](#) (1955-1964)

[Samuel Gonard](#) (1964-1969)

[Marcel Naville](#) (1969-1973)

[Eric Martin](#) (1973-1976)

[Alexandre Hay](#) (1976-1987)

[Cornelio Sommaruga](#) (1987-1999)

[Jakob Kellenberger](#) (2000-2012)

[Peter Maurer](#) (2012-2022)

[Mirjana Spoljaric Egger](#) (2022-)



Patrimoens



Le CICR - Prix Nobel de la Paix

1917

1944

1963



Patrimoénia

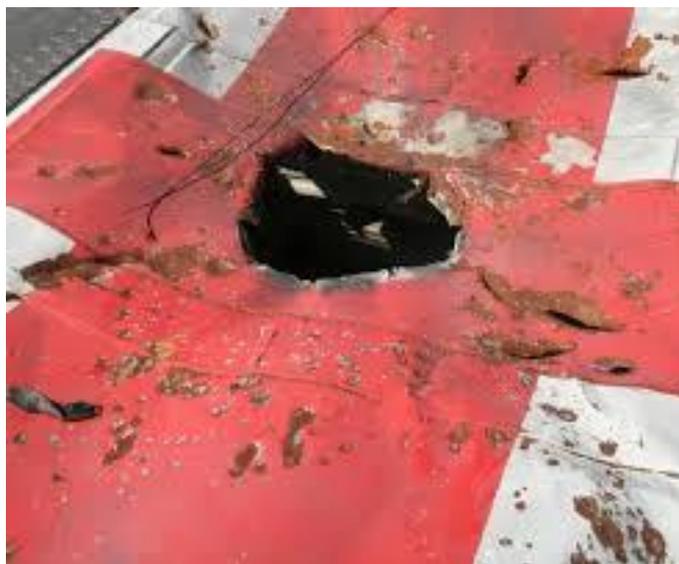


En dehors de celui remis personnellement à Henry Dunant en 1901



Le respect des conventions signées

A quoi servent des conventions, si leurs signataires ne les respectent pas ?
Plus l'Etat est puissant, plus il a tendance à se considérer au-dessus des lois.



De plus, un nouveau défi attend le CICR : la guerre change de visage et de protagonistes, souvent des groupuscules qui ont leurs propres règles

Patrimoénia



[Lorsque les signataires ne respectent pas leurs engagements](#)



Les nouveau défis du CICR

La guerre change de visage

Les protagonistes, souvent des groupuscules, ont leurs propres règles



Patrimoניה



Download from
Dreamstime.com

This watermarked comp image is for previewing purposes only.



ID 48740323

Andrijamarkovic | Dreamstime.com

